

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
en date du 14 septembre 2021
Salle de la Mairie de VERGIGNY à 20^h

Sous la présidence de **M. BLANCHET Frédéric**, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. BLANCHET Frédéric, CHEVALLIER Philippe, DELAGNEAU Alain, DIDIER Laurent, GAILLOT Marc, GOULEY Gilles, GUÉNARD Ariane, HERBIN Véronique, MACIEL Sandrine, MOUTURAT Denis, TRÉVISIOL Maryvonne, BERNARD Julien, WOYNAROSKI Damien.

Absents excusés : Mme CLARÉ-GUEGAN Brigitte (pouvoir à M. DELAGNEAU), Mme DA SILVA BARBOSA Virginie (pouvoir à Mme TRÉVISIOL), Mme DURIF Aurélie (pouvoir à M. GAILLOT), M. GRILLOT Michel (pouvoir à M. GOULEY), Mme GUILLOT Maxence (pouvoir à M. BLANCHET) et M. CARMIGNAC Pascal.

Secrétaire de séance : Mme GUÉNARD Ariane

Le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2021, soumis à l'approbation des membres présents, est adopté à la majorité (*1 abstention : M. WOYNAROSKI n'a pas pu prendre connaissance du document du fait d'un problème avec sa messagerie*).

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée par délibération en date du 20 juillet 2021,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire rend compte aux membres présents de la décision n°D002-2021 prise le 27 juillet 2021 (visée par les services préfectoraux le 27 juillet 2021) portant renonciation à exercer le Droit de Prémption Urbain pour la propriété cadastrée H 24 et H 891.

1) CONVENTION API (repas restaurant scolaire)

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que, conformément à l'article 8 de la convention liant la commune avec la société API RESTAURATION qui prépare, fournit et livre des repas de la cantine, il convient de délibérer sur la revalorisation tarifaire du prix du repas applicable au 1^{er} septembre 2021.

Suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19, la collecte des prix effectuée par les enquêteurs de l'INSEE sur le terrain a été suspendue lors des divers confinements. Monsieur le Maire explique que la qualité de l'indice INSEE "*Cantine*", utilisé habituellement pour calculer l'actualisation tarifaire, s'en retrouve donc affecté. Cet indice a donc été remplacé par celui l'indice INSEE "*Produits alimentaires*", plus fiable et adapté à la conjoncture.

M. WOYNAROSKI demande s'il est possible d'avoir le détail de ce que couvre le prix d'un repas. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit essentiellement des frais de fonctionnement (frais de personnel, chauffage, électricité, fourniture et livraison des repas, etc...) et rappelle que le bâtiment est neuf et qu'il n'est donc pas amorti. De mémoire, lors de la mise en route du restaurant scolaire, le prix global d'un repas revenait à environ 8,50 €. La commune prend donc à sa charge une grosse partie du coût.

À l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent que le prix du repas payé à API RESTAURATION soit revalorisé à 2,61 € HT, et autorisent le Maire ou son représentant à signer la convention s'y rapportant.

2) VENTE DE BOIS

Monsieur le Maire donne la parole à M. Gilles GOULEY. Celui-ci explique qu'un lot de 13 peupliers appartenant à la commune peut être coupé au lieu-dit "La Caillotte". Ces arbres seront vendus sur pied.

Deux entreprises, sur les quatre consultées, ont présenté une proposition d'achat.

L'offre la plus intéressante émane de la EI BARNIER Corentin pour la somme de 685 €.

Le règlement se fera comptant, à la signature de la proposition d'achat.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la vente de 13 peupliers à la EI BARNIER Corentin au prix de 685 € et autorise Monsieur le Maire à mettre en recouvrement le produit correspondant à la vente.

3) CHARTRE QUALITÉ DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dorénavant, l'octroi de subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les opérations et travaux dans le domaine de l'assainissement, est subordonné à l'acceptation de la Charte Qualité des Réseaux d'Assainissement.

L'application de cette Charte est une démarche collective initiée par le Maître d'Ouvrage qui vise l'amélioration des méthodes de travail à adopter par les acteurs de l'assainissement.

Elle accompagne les textes réglementaires, normes et instructions techniques en vigueur. C'est un "guide de bonnes pratiques" à l'usage de tous, permettant d'améliorer la qualité des réseaux, d'allonger leur durée de vie, d'optimiser les investissements des collectivités et de préserver l'environnement.

En effet, les défauts de réalisation des réseaux compromettent la pérennité des ouvrages et la bonne gestion du service public. La Charte offre des garanties supplémentaires de construire des ouvrages efficaces dans le temps pour préserver les ressources en eau. Elle s'inscrit également dans la démarche citoyenne de développement durable. Ainsi, les réseaux d'assainissement posés sous charte qualité présentent moins de défaut que les autres, pour un coût équivalent.

Soucieuse de l'amélioration de la qualité, la Charte qualité inscrit la commune dans une démarche de développement durable par une gestion rationnelle des matériaux, des produits et des déchets pour la construction des ouvrages, et par la mise en œuvre de bonnes pratiques de travaux.

La mise en application passe par l'insertion de la Charte dans les dossiers de consultation du maître d'ouvrage lors de la passation des marchés publics, et fixe les objectifs de chacun des acteurs.

Sous "Charte Qualité", tous les partenaires s'engagent à adopter les principes suivants :

- réaliser des études préalables complètes et les prendre en compte,
- examiner et proposer toutes les techniques existantes,
- choisir tous les intervenants selon le principe du "mieux-disant" de la commande publique,
- exécuter chacune des prestations selon une démarche qualité,
- contrôler et valider la qualité des ouvrages réalisés.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Afin de pouvoir bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Bassin Seine Normandie lors de prochains travaux sur le réseau d'assainissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la Charte Qualité des Réseaux d'Assainissement, et s'engage à en suivre et respecter les différentes étapes qu'elle impose.

Monsieur le Maire précise que les entreprises qui effectuent des travaux sur le réseau d'assainissement doivent se conformer à cette charte. Face à sa complexité, il paraît donc nécessaire de travailler avec un cabinet de maîtrise d'œuvre.

4) TRAVAUX DIVERS

- Climatisation de la supérette :

Monsieur le Maire présente un devis pour le remplacement d'un bloc de climatisation qui ne fonctionne plus dans le local de la supérette, dont le bâtiment appartient à la commune. La présence d'une climatisation s'avère indispensable pour le magasin.

M. WOYNAROSKI souhaiterait avoir plusieurs devis pour pouvoir s'assurer de la cohérence du prix.

Monsieur le Maire lui rappelle que pour ce montant, il n'est pas nécessaire d'avoir plusieurs chiffrages. Il devient difficile d'avoir des devis pour des petits montants de travaux. De plus cette entreprise, reconnue, est locale ce qui est appréciable en cas d'intervention. Il est important d'avoir un service.

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions : MM WOYNAROSKI et BERNARD), approuve le devis de l'entreprise E2T d'un montant de 1 791,00 € HT et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce devis.

- Rénovation du monument :

Monsieur le Maire présente un devis pour la fourniture de bornes en acier équipées d'un système de verrouillage, qui seront installées autour du monument aux morts de REBOURSEAUX.

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions : MM WOYNAROSKI et BERNARD) approuve le devis de SEREM d'un montant de 2 955,96 € HT, et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce devis.

5) INFORMATIONS DIVERSES

- Travaux aux écoles : durant les vacances scolaires, les sanitaires ont été remis en état (remplacement de robinetteries, de réservoirs de toilettes et d'un évier).
- Travaux de voirie : gravillonnage chemin des Loups, rue des Bruyères, rue de Ravignon, parking rue du Bru, parking du nouveau cimetière à VERGIGNY et chemin du Pré Midou à REBOURSEAUX.
- Éclairage public : une dizaine de luminaires ont été remplacés par des Leds. L'éclairage du terrain de pétanque de REBOURSEAUX est terminé. La rénovation des armoires de commande d'éclairage public a été réalisée. Quelques modifications sont à apporter.
- Fibre optique : lors des terrassements réalisés pour le passage de la fibre optique, des canalisations du réseau pluvial ont été endommagées, ce qui a engendré des inondations chez des particuliers. L'entreprise qui a réalisé les travaux doit intervenir prochainement pour effectuer les réparations.
- Réseau pluvial : des travaux de curage ont été effectués à La Saunière afin de déboucher les buses.
- Lundi 26 juillet 2021 : réunion du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable).
- 27 et 28 juillet 2021 : rendez-vous avec une association locale dans le cadre d'un projet avec la CCSA.
- Mardi 3 août 2021 :
 - Passage de la Commission de Sécurité du SDIS pour l'ouverture des terrains de Padel.
 - Monsieur le Maire a dû constater la présence de 2 obus entreposés dans un bâtiment.
- Jeudi 5 août 2021 : convocation d'une nouvelle famille pour le vol des ballons dans les vestiaires du stade. Les policiers municipaux ont fait un rappel à la loi aux enfants concernés. Les ballons ont été restitués au club de football.
- Dimanche 8 août 2021 : installation au stade d'une communauté des gens du voyage pendant une semaine.
- Lundi 9 août 2021 : visite d'un expert mandaté par les assurances pour un problème d'infiltration d'eau dans une cave située rue des Sables à BOUILLY.
- Vendredi 13 août 2021 : rendez-vous avec un représentant de la DIR Centre Est (Direction Interdépartementale des Routes) pour des problèmes de ruissellement d'eau dans une propriété située le long de la Route Nationale 77.
- 16 - 17 - 18 août 2021 : divagation de chiens de type malinois durant 3 jours. Monsieur le Maire et la Police Municipale sont intervenus auprès des propriétaires.
- Mardi 17 août 2021 : validation de l'ouverture des terrains de Padel par la Commission de Sécurité du SDIS.
- Jeudi 19 août 2021 : informés de l'arrivée d'une nouvelle communauté des gens du voyage, MM BLANCHET et GAILLOT ont bloqué l'accès au stade en disposant un engin agricole et des plots en béton.
- Dimanche 29 août 2021 : la randonnée pédestre organisée par l'association Isaac and Co a rassemblé plus de 110 personnes.
- Lundi 30 août 2021 : les travaux de dépose par la SNCF du "saut de mouton" (deux ponts sur lesquels les anciennes lignes ferroviaires passent au-dessus des voies actuelles) nécessitent la circulation importante de camions et véhicules de chantier, ainsi que l'installation d'une grue de 420 tonnes acheminée par 22 semi-remorques, engendrant de ce fait des dégradations au niveau de la voirie. Un constat d'huissier a été réalisé en présence de Monsieur le Maire, d'un représentant de la SNCF et de l'entreprise chargée des travaux. La SNCF prendra en charge la remise en état des rues Gilbert Richardot et Saint Éloi à la fin des travaux.
- Mardi 7 septembre 2021 :
 - Réunion pour les travaux d'assainissement de la Saunière et de la rue du Chêne, ainsi que pour les travaux du réseau pluvial rue du Four à REBOURSEAUX, avec le cabinet BIOS et des représentants de la DDT et de l'Agence de l'Eau Bassin Seine Normandie.
 - Rendez-vous avec la SNCF pour délimiter une emprise de terrain route de la Gare.
- Vendredi 10 septembre 2021 : réunion de la Commission de Suivi du site DAVEY BICKFORT à HÉRY.
- Lundi 13 septembre 2021 : réunion pour le démarrage du chantier de dépose du "saut de mouton" sur le site de travaux de la SNCF.

Monsieur DELAGNEAU souhaite savoir où en est la construction du auvent pour la STEP de BOUILLY-REBOURSEAUX. Monsieur le Maire va relancer l'entreprise.

Monsieur WOYNAROSKI :

- fait part que des habitants les ont interpellés sur la lourdeur financière que représentent les factures d'assainissement dans leur budget et les choix qu'ils doivent faire pour continuer à consommer normalement de l'eau. Il demande à Monsieur le Maire ce qu'il a à répondre à ces habitants.

✕ M. le Maire répond que si les administrés ont des questions, il est à leur disposition pour leur expliquer et essayer de trouver avec eux des solutions pour faire des économies.

✕ Mme HERBIN souhaite savoir si ces demandes représentent beaucoup de personnes, car très peu viennent se plaindre en mairie.

- demande s'il est prévu de mettre en place des panneaux d'affichage pour permettre aux habitants qui ne peuvent pas se déplacer jusqu'aux panneaux actuels et n'ont pas internet, de continuer de s'informer sur les affaires de la mairie.

✕ M. le Maire rappelle que ce n'est pas une obligation d'implanter des panneaux dans toute la commune. Les anciens panneaux avaient été réalisés et posés par des bénévoles. Si des personnes souhaitent le faire, il n'est pas contre.

✕ Mme HERBIN réitère sa question, à savoir combien de personnes ont fait cette demande car elle ne comprend pas que les administrés s'adressent à M. Woynaroski et non directement à la mairie ou auprès du Maire.

- souhaiterait avoir un point sur l'endettement de la commune et les prêts en cours.

- demande s'il est prévu de réaliser une rénovation plus globale de l'éclairage public ou de continuer les remplacements point par point.

✕ M. le Maire explique que le passage de l'éclairage public en LED a un coût non négligeable car il ne s'agit pas de changer seulement une ampoule, mais tout l'ensemble de l'appareil d'éclairage.

Monsieur DIDIER fait part de personnes qui sautent dans l'Armançon en se lançant du pont de la Caillotte. Monsieur le Maire informe que la Police Municipale a déjà verbalisé des individus.

→ Divagation d'animaux : Monsieur le Maire rappelle que sur le domaine public, les chiens doivent être tenus en laisse ce qui éviterait de graves problèmes.

→ Écoles : 148 enfants sont accueillis à l'école. Une nouvelle classe de maternelle a été créée.

→ À REBOURSEAUX, la boîte aux lettres de la Poste a été déplacée vers le monument aux morts.

→ Arnaque : deux individus se sont fait passer pour des agents de la Communauté de Communes Serein Armance auprès d'une personne de BOUILLY et l'on extorqué de 20 euros au motif que les containers d'ordures ménagères allaient être changés, ce qui est totalement faux. Monsieur le Maire demande aux administrés d'être vigilants.

→ Prochaines réunions :

- Commission des Travaux : le 20 septembre 2021 à 19^h
- CCAS : le 27 septembre 2021 à 19^h

→ Prochaines manifestations :

- 11/11/21 : cérémonies commémoratives (1914 - 1918)
- 13/11/21 : repas des Aînés

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 9 novembre 2021 - 20^h à VERGIGNY

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21^h12.
Ont signé au registre les membres présents***

Délibérations n° 075-2021 : Convention API (restaurant scolaire)
076-2021 : Vente de peupliers - La Caillotte
077-2021 : Charte qualité des réseaux d'assainissement
078-2021 : Remplacement climatisation de la supérette
079-2021 : Monument aux morts de Rebourseaux (bornes acier)